

**ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES
DE LA PALMYRE-LES MATHES**

Association déclarée (journal officiel du 7 janvier 1964)

Siège : Mairie des Mathes



Madame, Monsieur

Le conseil d'administration de l'Association des Propriétaires des Mathes-La Palmyre vous présente ses meilleurs vœux de bonheur et de santé pour l'année 2023.

Notre assemblée générale s'est tenue à la chapelle de La Palmyre au mois d'août. Nous remercions les nombreux adhérents présents ou représentés à ce moment important de rencontres et de communications entre nous et avec nos élus.

Les annonces gouvernementales sur les restrictions d'énergie se traduisent essentiellement par une diminution de l'éclairage public et une meilleure gestion du chauffage des bâtiments communaux. La mairie, construite dans les années 1970, souffre de vétusté et d'une isolation hors normes. Les coûts de rénovation sont comparables aux coûts d'un bâtiment neuf à faible consommation énergétique. C'est la solution retenue par la municipalité. Les bureaux des ateliers municipaux seront traités de la même façon. Les coûts seront imputés sur le budget d'investissement et seront neutres sur la fiscalité.

Les aménagements de voiries réalisés en 2022 à La Palmyre semblent satisfaisants en matière de circulation et de stationnement. La déviation des cyclistes par l'avenue des Tadornes est globalement bien respecté. Nous attendons une réfection des voiries sur le bourg des Mathes, non encore programmées à notre connaissance. Elles souffrent des nombreux chantiers de maisons individuelles et de lotissements.

Nous continuons à suivre les projets et les activités de la municipalité. Nous participons aux ateliers de « l'Aménagement Durable des Stations » (A.D.S.).

Le projet de suppression du ramassage des déchets verts suscite notre inquiétude. Il est inclus dans les redevances au titre des impôts locaux. Les dépôts sauvages risquent d'augmenter. Tous les mathérons n'ont pas les moyens de se rendre à la déchetterie d'Arvert.

Notre association fait partie du collectif « Non aux Eoliennes Marines à Oléron ». Les conclusions du débat public, qui a mobilisé une majorité d'associations environnementales et les acteurs de la pêche et des usagers de la côte, ont fait reculer le projet à la limite extérieure du parc naturel marin. La menace d'atterrage des câbles et l'implantation d'une station de transformation dans la forêt de la Coubre sont écartées. Les deux parcs et l'atterrage à La Rochelle restent en zone natura 2000 et en zone de protection spéciale pour la faune. 18 recours gracieux et une plainte auprès du tribunal européen pour violation d'espaces protégés ont été déposés.

Vous aurez toutes les nouvelles informations en consultant notre site :

<https://www.aplmlp17-association.com>

Pour être encore mieux informé vous pouvez vous inscrire à la « newsletter » qui vous avertira par mail de la parution des nouveaux articles.

Les bouleversements qui nous sont annoncés dans les années à venir nous confortent dans notre rôle de défense des intérêts et de l'environnement des propriétaires des Mathes-La Palmyre. Merci pour votre fidélité à notre association.

Très cordialement,

Le Président

Bernard CROZON



Le secrétaire général

A. RIMBERT

